

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024 à 19h00, salle du conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à 19h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier

Date de convocation : BASCLE, Maire. 18 juin 2024

Nombre de membres en exercice: 19

Présents: 16 Procurations: 1

Votants: 17

Etaient présents :

M. BASCLE Didier, Mme ETOURNEAU Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, M. MARIE Jean-Michel, M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme GEAY Valérie, Mme BEAU Christiane, Mme SEYNAT Sonia, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, M. MICHAUD Fabrice, Mme PERROGON Viviane, Mme ECOTIERE Jeannik, M. CORDEAU Pascal, M. FILLON Nicolas.

Procuration:

Mme LOIZEAU Patricia donne pouvoir à Mme BEAU Christiane

Absents excusés :

Mme ROUX Sylvie, M. ZIMMERMANN Christopher

Secrétaire de séance : Mme CABAUP Christine

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité, ainsi que ses délibérations.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS (et SIPAR – Exceptionnelle) (Délibération n° D2024_06_01)

DECIDE d'attribuer selon la répartition suivante les subventions aux associations :

Associations	2023	Demandes 2024	Propositions 2024
ACCA	1500	1500	1500
CASAMANCE	300	300	300
FNACA	300	300	300
SBH Badminton	1000	1000	1000
GVSH 17 Gym	1500	1500	1500
SHSJ Hand	2400	3000	2400
FSSH Cyclisme	1400	1500	1400
NCH Nautic club Hilairois	900	900	900
FCSH Foot	1500	1600	1500
TENNIS	500	1	I
CLUB 3e AGE "la Neige des Ans"	500	500	500
SOCIETE DES FÊTES	500	500	500
RADIO CLUB HILAIROIS	200	200	200
AMICALE DES POMPIERS	650	650	650
RURH'ART Ondes s'en mêlent	1500	1500	1500
PANIER HILAIROIS Restos du Coeur	280	350	350
FESTI'DRôLES Parents d'élèves	300	500	300
INTERCLUB des Aînés	200	600	300
JSP Départementaux Jeunes Pompiers	952	1	1
SOCIETE DES VOLONTAIRES Mr Perry	544	300	300
LE BOURDON		500	500
MFR Cravans 1élève		45	45
MFR Cherves Richemont 1 élève	90	45	45
SIPAR (Exceptionnelle)	0	3.50 par Habitant	4500.00



ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES (Délibération n°D2024_06_02)

Sur proposition et présentation de M. le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder une subvention, pour l'année 2024 à :

Coopérative scolaire de l'école maternelle : 17.05€ x 68 élèves = 1160.00€
Coopérative scolaire de l'école primaire : 22.25€ x 123 élèves = 2737.00€

Pour un total de 3897.00€

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget 2024.

DIT que le crédit de fonctionnement des écoles sera augmenté de 1%.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU RASED - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (Délibération N° D2024_06_02bis)

Sur proposition et présentation de M. le maire, la Commune peut participer au frais de fournitures scolaires du RASED.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une aide, pour l'année **2024 au RASED d'un montant de 125.00€** pour l'achat de fournitures scolaires.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6067 du budget 2024.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation de principe pour toutes les demandes de subventions de travaux.

PRIX DE VENTE CHEMIN DES FROUINS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qui faut délibérer à nouveau sur le prix de vente du Chemin des Frouins. Suite à l'enquête publique faite en février 2023 par la mairie d'Asnières-la-Giraud et au bornage, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix au m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre ce chemin à 8€/m².

APPROBATION DES COMPTES 2022 SEMIS

(Délibération N° D2024 06 05)

Sur présentation de Monsieur le maire du bilan et du compte de résultat 2022, proposés par la SEMIS et relatifs à la construction de 15 logements locatifs sociaux — programme n° 102 — conventions de construction du 13 mars 1992, du 28 juin 1993 et du 15 juillet 1994, et un solde d'engagement définit comme suit :

Engagement conventionnel au 31/12/2021	Bénéfices 31/12/2022	Solde créditeur de l'engagement conventionnel 31/12/2022
139879.18€	44887.74€	1847766.92€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les comptes 2022 de la SEMIS tels que présentés par Monsieur le Maire.



MODIFICATIONSDES STATUTS DU SDEER (Maîtrise de la demande en énergie) (Délibération N° D2024 06 06)

Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires » il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
- « Sur demande des collectivités membres, de leur groupement et de leurs établissements le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 8 avril 2024.

ADHESION ASSOCIATION LES MAIRES POUR LA PLANETE POUR L'ANNEE 2024 (Délibération N° D2024 06 07)

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour l'année 2024.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer.

Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, vous bénéficierez :

- D'un kit de bienvenue,
- De visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes,
- D'échanges réguliers entre élus sur les bonnes pratiques environnementales.
- De ressource documentaires (guides pratiques, fiches actions).

En tant qu'adhérent, la collectivité :

- Contribue à la vie du réseau,
- Partage ses expériences,
- Communique sur son adhésion,
- Règle la cotisation annuelle d'un montant de 50.00€,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer pour l'année 2024 à l'association Les Maires pour la Planète,

DESIGNE comme représentants, Monsieur Didier Bascle et Madame Cabaup.



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Cordeau demande : est-il vrai qu'un nouveau médecin s'installe à Saint Hilaire ?

La réponse de monsieur le Maire : l'installation d'un nouveau médecin est possible, discussion en cours avec le Docteur Jacob.

Monsieur Marie s'interroge sur l'état des routes de chez Surand suite au passage des camions de travaux de la SNCF.

Madame Beau demande la réunion de la Commission Scolaire.

Remerciements de Monsieur Marie pour le travail des agents chez Brouard.

Madame Perrogon rappelle la nécessité du changement de plaques des noms de rue.

FIN DE SÉANCE 20H48

Le Maire BASCLE Didier Le secrétaire de séance Mme CABAUP Christine